



Pau, le 22 avril 2020

PYRENEES-ATLANTIQUES

**A Monsieur le Directeur Académique
des Pyrénées-Atlantiques**

Objet : dé-confinement des établissements scolaires

Monsieur le directeur académique,

Concernant les conditions du dé-confinement, la sécurité sanitaire est un préalable sine qua non à toute rentrée des personnels et des élèves dans l'Éducation, et ce, quelle que soit la date envisagée.

Il est absolument indispensable que toutes les conditions soient réunies pour que le dé-confinement puisse se faire. Si la date du 11 mai a été posée comme un objectif, elle ne peut en aucun cas être un impératif, d'autant plus qu'elle génère beaucoup d'angoisse auprès des professionnels de l'Éducation Nationale comme des familles.

L'intervention du 21 avril de M. le Ministre devant la commission culturelle et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale appelle dès à présent de notre part, de très fortes inquiétudes et de vives remarques quant à ses possibles déclinaisons dans notre département. Elle suscite de réelles confusions.

Inquiétudes, parce que s'il est fait référence à un protocole sanitaire national, les contours et détails restent encore bien flous. Aucune référence à la mise à disposition des élèves et des personnels du matériel nécessaire à un dé-confinement sécurisé, tel que le préconisent les professionnels de santé et les scientifiques de l'INSERM pour limiter au maximum les risques d'un rebond de la circulation du virus : rien de concret et précis sur les masques, moins encore sur le dépistage massif par des tests des personnels et des élèves...

L'échelonnement prévu à partir du 11 mai par le Ministre nous paraît d'autant plus incohérent que les tranches d'âge les plus jeunes seraient les premières à rentrer. Les gestes barrières seront essentiels et nous savons qu'ils sont d'autant plus difficiles à garantir que les enfants sont jeunes.

L'étalonnage envisagé des groupes (jusqu'à 15 élèves par classe) nous paraît de la même manière un handicap important au respect de la distanciation sociale, notamment, comme c'est trop souvent le cas, lorsque la configuration spatiale des lieux ne garantit pas des classes d'une dimension suffisante.

La reprise de toutes les classes, prévue avec des effectifs limités à quinze élèves en présentiel, ne nous paraît pas réaliste et pourrait constituer une mise en danger des élèves comme des personnels pour peu que le virus circule dans l'établissement, ce qui, faute de tests en nombre suffisant, sera impossible à repérer assurément.

Au-delà, quinze élèves par classe, ne serait-ce que pour une école de 10 classes, ce n'est pas moins que 150 élèves dans les locaux. Que dire des collèges et lycées, qui comptent le plus souvent un nombre de classes bien largement supérieur et où les effectifs atteignent bien souvent 30 à 35 élèves par classe entière ?

Enfin, comment concilier pour les enseignants, la charge d'un groupe d'élèves en présentiel et le lien scolaire à distance avec les autres ? Cela paraît difficile, sauf à considérer qu'ils, elles puissent se dédoubler ou à augmenter de manière très significative le nombre d'enseignants.

Ces premières annonces sont à la fois trop imprécises et trop incohérentes pour constituer un corpus sanitaire et organisationnel suffisant à une réouverture progressive des établissements scolaires.

C'est pourquoi nous vous rappelons quelques préalables impératifs à un dé-confinement progressif des écoles, collèges et lycées :

- recueillir l'avis favorable des professionnels de santé et du conseil scientifique attestant de la possibilité de dé-confinement dans des conditions sanitaires optimales et précisant éventuellement les conditions nécessaires à sa mise en oeuvre
- Tester massivement toutes les personnes et les élèves qui en font la demande, sans limitation aux seules personnes présentant des symptômes ;
- s'assurer que les collectivités territoriales garantissent les missions et obligations scolaires et/ou périscolaires, dans le respect de la santé des personnels territoriaux ;
- désinfecter les écoles et établissements, notamment ceux qui ont accueilli les enfants de soignants ou qui ont servi de bureau de vote lors du premier tour des élections municipales ; assurer une désinfection des locaux, au moins deux fois par jour, notamment en cas de rotation de l'occupation des locaux par des groupes différents d'élèves ; désinfecter les internats.
- équiper en matériel de protection les personnels et les élèves : masques, gel hydroalcoolique, savons, essuie-mains jetables, gants, lingettes de désinfection ;
- assurer la meilleure coordination des équipes pédagogiques et des personnels de santé de l'Éducation ;
- assurer dans le temps long un suivi spécialisé personnalisé et psychologique des élèves les plus fragilisés par le confinement, ce qui suppose l'annulation des fermetures des postes spécialisés (RASED notamment)
- former les personnels aux principes sanitaires en situation de groupe, en concordance avec les activités pédagogiques menées à l'École ;
- laisser, à partir du 11 mai, du temps indispensable de « pré-rentree » aux équipes, pour apprécier la situation propre à leur établissement, s'organiser et organiser les services et les dispositions matérielles en fonction des contraintes spécifiques, et prendre les contacts nécessaires avec les familles et les collectivités locales pour coordonner dans les meilleures conditions la réouverture des établissements aux élèves.
- faire valider l'ensemble du protocole par les autorités sanitaires départementales.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur la nécessité de réunir et consulter le CHSCT-D et le CTSD, au même titre que les CHSCT et CT académique et ministériel sur la réouverture des établissements des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que de demander aux Chef-fe-s d'établissement de réunir les Commissions Hygiène et Sécurité des EPLE.

Veillez recevoir, Monsieur le directeur académique, l'assurance de notre attachement à un service public d'éducation de grande qualité.

Renaud BOUSQUET
Secrétaire départemental

Copie à :
M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

